

M. McILRAITH: Je connais bien la région.

M. MacNICOL: ... il a dû se rendre compte que les 160 acres à gauche de la route sont du roc presque solide. Sur les 200 acres qui ont été cédés à l'un des miens, 160 étaient du roc solide et 40 acres seulement, de la terre arable. On ne devrait pas établir un ancien combattant sur de la terre semblable. Les fermes auxquelles je viens justement de faire allusion ont été abandonnées; mais j'ai affirmé que le comté de Lanark renferme beaucoup de bonne terre. Somme toute, la terre y est magnifique. Pas un membre de la Chambre ne connaît mieux que moi ce comté, car mes oncles s'y sont établis en 1820 et je l'ai parcouru en tous sens. J'espère que le ministre verra à ce que chaque ancien combattant soit bien traité et qu'il ne soit pas placé sur des terres du genre de celles qu'on a cédées à certains soldats après les guerres napoléoniennes. Beaucoup de familles célèbres de ce temps, les colonels, les majors et ainsi de suite, se sont établies à cet endroit, mais depuis ce temps on a dû abandonner une grande partie de ce terrain. Le plan suivant est celui qui fut adopté après la guerre de l'Afrique du Sud. Les provinces ont alors donné sans réserve le terrain aux soldats. En Ontario, les soldats ont reçu 100 ou 200 acres dans le comté de Muskoka. Ici encore une partie des terres étaient bonnes, mais une forte proportion n'était que du roc et de l'eau. Un homme ne saurait cultiver la roche et l'eau. Soit dit sans critique, j'invite le directeur à veiller sur le choix du terrain afin que les soldats aient quelque chance de réussir.

C'est dans le nord de l'Ontario que s'est appliqué le plan suivant, après la dépression. J'ai visité un certain nombre de ceux qui avaient été envoyés là-bas, mais lorsque j'y suis retourné, quelque deux ans plus tard, j'ai constaté qu'un grand nombre en étaient partis et avaient abandonné leurs terres. Les colons, en l'occurrence, avaient été établis trop loin du marché. Après un an ou deux ans de labeur sur un lot de 200 acres afin de l'ouvrir à la culture, un colon découvrait que cinq ou dix acres seulement étaient propres à cette fin. Il se découragea et abandonnait la terre. S'il s'agit d'établir quelque cent familles ou plus d'anciens combattants dans une région neuve, j'estime que l'on devrait ouvrir ces terres d'abord au moyen de défricheuses mécaniques et de tracteurs afin de permettre un rendement quelconque dès la première ou la seconde année.

Les méthodes employées lors de l'établissement des Sudètes en Colombie-Britannique m'ont vivement impressionné. Ces gens ont

[M. MacNicol.]

été emmenés au pays en 1939 et établis sur 23,000 acres de terres sous les auspices du Pacifique-Canadien. A mon humble avis, le Pacifique-Canadien a droit à tous les éloges pour l'assistance qu'il a donnée à ces cultivateurs sudètes.

M. CRUICKSHANK: La légion de la Colombie-Britannique partage-t-elle cet avis?

M. MacNICOL: Je ne me place pas à ce point de vue. Je ne songe qu'à l'ancien combattant et j'aimerais qu'il ait quelque chance de réussir en partant. Plusieurs membres de ma famille sont aujourd'hui sous les armes et il se peut que le conflit terminé certains d'entre eux veuillent s'établir sur des terres. Dans le cas des Sudètes, on a fait don pur et simple des terres au cultivateur qui devenait propriétaire peu après son arrivée. Le sol était d'abord brisé au moyen de défricheuses mécaniques, puis ensuite on procédait au moyen de charrues achetées en coopération. Les expéditions de produits agricoles se chiffraient par 70 porcs par quinzaine et 75 bidons de lait par semaine; on comptait aussi de nombreuses bêtes à cornes et ainsi de suite. Le ministre, en qui j'ai confiance, saura sûrement trouver des terres qui permettront aux anciens combattants de se tirer d'affaires dès le début. Dans le passé divers facteurs ont fait défaut, le sol manquait de fertilité, les moyens de transport, les routes ou encore les marchés étaient insuffisants.

L'exemple le plus patent du manque de routes et de marchés se trouvent dans la région qui s'étend au nord de la rivière de la Paix. La terre y est bonne et la région est probablement appelée à compter de nombreux habitants. Avant de placer des gens sur des terres, le ministre devrait voir à en assurer un accès facile au moyen d'un système routier. Ensuite il s'agirait de trouver le moyen de faire transporter les produits à un marché.

L'hon. M. MACKENZIE: L'article 35 y pourvoit implicitement sinon en toutes lettres.

M. MacNICOL: Les paroles du ministre répondent sans doute à bon nombre de mes observations. Chacun en cette Chambre désire, je le sais, voir nos anciens soldats placés sur des bonnes terres reliées à des marchés par des routes convenables. Si le marché est trop loin il faudrait trouver le moyen d'y faire transporter les produits. Je ne vise pas par là à nuire aux autres cultivateurs; je veux simplement rendre service aux anciens combattants. La population, comme le comité, ne manquera pas d'approuver toute mesure que le ministre pourra juger nécessaire pour donner à ces citoyens l'occasion de faire leur vie.